

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 02 octobre 2014

Etaients présents :

Monsieur PHILIPPS Clément, Maire

Mrs BOLLMANN Daniel, SCHNEIDER Jean-Pierre, MATHIEU Vincent

ROTHERMANN Joël, KRILOFF Sébastien

Mesdames KOSS Marie-Odile, WESCHLER Laetitia, HORNEMANN Katia

Madame WEISSENBURGER Joëlle donne pouvoir à Mme KOSS Marie-Odile

Monsieur WURSTER Henri donne pouvoir à M. MATHIEU Vincent

1) Désignation de deux membres du conseil municipal pour la commission consultative (chasse communale)

L'assemblée délibérante a désigné Monsieur SCHNEIDER Jean-Pierre et Monsieur KRILOFF Sébastien comme membres du conseil municipal au sein de la commission consultative communale de la chasse. Voté à l'unanimité.

2) Revalorisation du traitement de Mme KOCHER Josiane

Le conseil municipal après avoir entendu les explications du Maire décide à l'unanimité de revaloriser le traitement de Madame KOCHER Josiane à compter du 01/11/2014 comme suit :

indice brut : 374

Indice majoré : 345

3) Création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire.

Suite au départ de Monsieur HUCK Fernand à compter du 31/12/2014, il a été décidé avec une abstention (KRILOFF) d'embaucher Monsieur METZLER Frédéric de Roppenheim pour une période d'essai de 1 mois du 06/10/2014 au 05/11/2014 pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

4) Congrès National des Maires de France Maire et adjoint :

Le conseil municipal après avoir entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré décide à l'unanimité de prendre à la charge de la commune et de rembourser à Monsieur PHILIPPS Clément les frais de congrès.

En ce qui concerne les frais de congrès de Monsieur SCHNEIDER Jean-Pierre, le conseil municipal a décidé à 4 voix pour (WURSTER – WEISSENBURGER – KOSS – MATHIEU) et 5 voix contre (BOLLMANN – WESCHLER – KRILOFF – HORNEMANN – ROTHERMANN) de ne pas prendre à la charge de la commune ni de rembourser à Monsieur SCHNEIDER Jean-Pierre les frais énumérés ci-dessus.

5) Création d'une aire de jeux

Le conseil municipal a décidé à 6 voix pour (PHILIPPS – SCHNEIDER - WURSTER – KOSS – MATHIEU – WEISSENBURGER) 1 abstention (ROTHERMANN) et 4 voix contre (BOLLMANN – WESCHLER – KRILOFF – HORNEMANN) la création d'une aire de jeux. Les travaux seront attribués à l'entreprise SATD de Russ pour un montant de 15.105 € H.T.

6) Echange de terrains

Suite à la création de l'aire de retournement rue des Prés, il y a lieu de procéder à l'échange entre Monsieur FRITSCH Didier et la commune et Monsieur WENCKER Valentin et la commune des parcelles suivantes :

- Section 10 n°199/70 rue des Prés avec 0.11 ares appartenant à Monsieur FRITSCH Didier
- Section 10 n°201/70 rue des Prés avec 0.11 ares appartenant à la commune
- Section 10 n°203/70 rue des Prés avec 0.13 ares appartenant à Monsieur WENCKER Valentin
- Section 10 n°204/70 rue des Prés avec 0.04 ares appartenant à la commune
-

7) Divers

Etang de pêche : le prix des travaux est de 1.349,70 € H.T

Monsieur ROTHERMANN Joël prendra les deux bouleaux et un saule rue du Rhin

Monsieur SCHNEIDER Jean-Pierre prendra le bouleau qui est situé en face de sa parcelle rue du Rhin.